

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1114

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest - Vénissieux

Objet : Plateforme logistique multimodale Saint-Priest-Vénissieux - Avenant à la convention de financement partenarial des travaux d'aménagement

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Vincent Monot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1114**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest - Vénissieux

Objet : Plateforme logistique multimodale Saint-Priest-Vénissieux - Avenant à la convention de financement partenarial des travaux d'aménagement

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Plateforme logistique multimodale Saint-Priest-Vénissieux fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Le présent rapport porte sur l'opération d'aménagement de la plateforme de transport combiné de Saint-Priest-Vénissieux. Il a pour objet la signature, par la Métropole de Lyon, d'un avenant à la convention de financement des travaux.

I - Contexte

La plateforme de Saint-Priest-Vénissieux est un maillon essentiel de la chaîne logistique de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et assure, en particulier, un rôle déterminant pour le transport de conteneurs ou de caisses mobiles en expansion. Elle permet aux acteurs économiques de bénéficier d'un acheminement des marchandises par voie ferrée au plus près de leur origine/destination, avec des pré et post acheminements routiers les plus réduits possibles. Elle permet, également, de maintenir l'attractivité économique du territoire et est pourvoyeuse d'emplois.

Pour développer le report modal fret, de la route vers le ferroviaire, SNCF Réseau réaménage cette plateforme pour 2023. Ce projet est inscrit au Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 et bénéficie d'une subvention de l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA) au titre du programme réseau transeuropéen de transport (RTE-T) pluriannuel 2017-2023. La Métropole a participé au financement des études.

Le bilan de l'enquête publique, conduite en mars 2021, est favorable. La Métropole participe, actuellement, au financement des travaux à hauteur de 2 000 000 € forfaitaires, selon la délibération du Conseil n° 2021-4219 du 13 décembre 2021.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil un avenant à la convention de participation financière permettant à la Région d'engager sa participation financière complémentaire de 2 000 000 €. Cet avenant est sans incidence financière pour la Métropole.

II - Objectifs

Le projet de réaménagement de la plateforme de transport combiné de Saint-Priest-Vénissieux permet :

- d'augmenter la capacité de traitement du terminal rail-route (2 à 3 trains supplémentaires chaque jour, soit une évolution de +30 %) et améliorer sa performance industrielle : pour cela, SNCF Réseau prévoit, d'une part, l'allongement des voies existantes et la création de nouvelles (passage de 4 600 m à 6 400 m de voies exploitables) et, d'autre part, une exploitation avec des portiques de manutention,

- d'ouvrir la plateforme à de nouveaux opérateurs (jusqu'à 5 opérateurs possibles, contre 2 actuellement) en aménageant une 4^{ème} aire d'émission-réception des marchandises et de créer ainsi de nouveaux emplois.

Le projet participe, ainsi, des objectifs d'accroissement de la part modale du transport ferroviaire de marchandises au sein des échanges logistiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au fret, d'un meilleur service offert aux entreprises métropolitaines et régionales et d'une meilleure insertion urbaine de l'infrastructure. Il contribue, également, au renforcement de l'écosystème métropolitain en faveur d'une logistique urbaine vertueuse.

III - Plan de financement

Le coût total du programme d'opérations est estimé à 14 965 000 € HT aux conditions économiques de décembre 2016, soit 16 000 000 € HT.

Il a été engagé une 1^{ère} phase de travaux pour un coût de 14 000 000 € HT en fonction des capacités financières des financeurs. L'accord État-Région pour la relance en Auvergne-Rhône-Alpes prévoit une parité entre les 2 parties sur cette opération. Ainsi, cet avenant permet à la Région d'engager le solde de sa participation de 2 000 000 €. Ce dernier n'a donc aucune incidence financière pour la Métropole.

Le changement est résumé dans le tableau ci-dessous :

Phase réalisation	Clé de répartition initiale en %	Besoin de financement de la convention initiale (en € courants HT)	Clé de répartition suite avenant en %	Besoin de financement de la convention (avenant) (en € courants HT)
État	50,0 %	7 000 000	43,7 %	7 000 000
Région	35,7 %	5 000 000	43,7 %	7 000 000
Métropole	14,3 %	2 000 000	12,6 %	2 000 000
TOTAL	100 %	14 000 000	100 %	16 000 000

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la convention de financement partenarial des travaux d'aménagement à passer entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et SNCF Réseau, pour la réalisation d'une plateforme logistique multimodale Saint-Priest-Vénissieux.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284087-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
